

## Braccio, Nadia

---

**De:** Solutions Budget Plus <sbp@solutionsbudgetplus.com>  
**Envoyé:** 7 janvier 2026 08:53  
**À:** Greffe  
**Cc:** Émilie Laurin-Dansereau  
**Objet:** Non à la tarification de la facture papier-Hydro-Québec  
**Pièces jointes:** Lettre\_1,40\$\_Solutions Budget Plus.pdf

**Avertissement:** Ce message provient de l'extérieur de la Régie et pourrait être malicieux. Attention aux hyperliens et aux pièces jointes. En cas de doute communiquez avec les Services informatiques.

Par la présente,

**Solutions Budget Plus** souhaite porter à votre attention quelques éléments qui nous semblent importants à considérer dans le cadre de l'actuelle cause tarifaire.

Nos remarques concernent la volonté du Distributeur d'imposer des frais de 1,40\$ par facture papier envoyée par la poste (R-4307-2025, volet 1). Compte tenu du caractère injuste et inéquitable de cette demande qui désavantage particulièrement les ménages vulnérables et à faible revenu et des impacts négatifs pour ces personnes d'un tel changement, nous recommandons à la Régie de l'énergie de refuser la demande d'Hydro-Québec. Face à l'augmentation des inégalités sociales, il est important de protéger les ménages vulnérables pour qui la facture d'électricité est déjà trop chère.

Vous trouverez en pièce jointe la lettre signée par notre organisme pour manifester notre désaccord avec la demande du Distributeur.

Cordialement,

Michèle Goyette  
Codirectrice



79, rue Wellington Nord, bureau 202  
Sherbrooke J1H 5A9  
819 563-0535 poste 203  
[www.solutionsbudgetplus.com](http://www.solutionsbudgetplus.com)



Sherbrooke, le 18 décembre 2025

Bonjour,

Solutions Budget Plus est un organisme de défense collective des droits dont la mission est de favoriser la prise en charge et l'autonomie financière des personnes.

De nombreux ménages que nous accompagnons chaque année ont des difficultés avec le numérique. **Pour cette raison, la proposition d'Hydro-Québec d'imposer des frais de 1,40\$ par facture papier transmise (dossier R-4307-2025) est inacceptable parce qu'elle affectera davantage les ménages vulnérables et à faible revenu.**

Avoir accès à un ordinateur ou à internet ne signifie pas être capable d'utiliser les équipements ou comprendre les procédures. De nombreuses personnes ont des difficultés avec le numérique qui vont au-delà de la question du coût financier que représente l'achat d'un ordinateur ou l'abonnement à des données cellulaires. Elles peuvent avoir du mal à utiliser Internet, un ordinateur, une tablette ou un cellulaire.

Cette situation est loin de concerner uniquement les personnes âgées de plus de 75 ans. On peut penser aux personnes peu alphabétisées et en situation de pauvreté, aux personnes immigrantes, aux personnes qui ne parlent pas français ou anglais, aux personnes en situation de handicap. Des personnes âgées, oui, mais aussi des jeunes. Ces personnes ont le droit d'avoir accès aux informations qui les concernent. Elles sont parties prenantes de la société et ne devraient pas être punies pour leurs difficultés avec le numérique. Encore moins par Hydro-Québec qui est, rappelons-le, une société d'État.

Les personnes qui fréquentent notre organisme vivent déjà beaucoup de stress quand vient le temps de payer la facture d'électricité qui est déjà trop chère, encore plus en contexte de crise du logement et d'explosion du coût de la vie. Pourquoi leur ajouter un fardeau de 1,40\$ par facture ?

Hydro-Québec doit continuer d'envoyer ses factures par la poste gratuitement. Nous demandons à la Régie de l'énergie de refuser la demande d'Hydro-Québec.

Cordialement,

Michèle Goyette

*Michèle Goyette*

Codirectrice

79, rue Wellington Nord, bureau 202

Sherbrooke (Québec) J1H 5A9

819 563-0535 poste 203